

Le marché de l'énergie s'ouvre modestement en France

PARIS (AFP) - Le marché de l'énergie s'est modestement ouvert en France depuis sa libéralisation totale dimanche, avec 524 contrats "pour des offres d'énergie à prix de marché" signés lundi par Gaz de France, et 1.160 contrats souscrits auprès du fournisseur alternatif Poweo.



Lignes haute tension sur le site de distribution du Réseau français de transport d'électricité (RTE), filiale d'EDF, à Villejust, le 31 août 2006 (© AFP/Archives - Fred Dufour)

Depuis le 1er juillet, les ménages français peuvent choisir leur fournisseur d'électricité et de gaz, en optant soit pour des offres d'énergie à des prix réglementés, uniquement délivrées par EDF et Gaz de France, soit pour des offres à des prix libres, dits "de marché", proposées par une dizaine de fournisseurs alternatifs mais aussi par EDF et GDF.

Lundi, GDF avait signé 524 contrats pour des offres d'énergie à prix de marché, a rapporté le groupe public dans un communiqué. Le groupe a aussi affirmé avoir reçu "plus de 6.000 nouvelles demandes de contrats pour des offres de marchés".

Gaz de France prévoit de conserver 100% de ses clients chauffés au gaz, soit environ 7 millions de particuliers sur 11 millions.

Depuis dimanche, GDF peut vendre aux particuliers du gaz à des prix réglementés (fixés par l'Etat) ainsi que du gaz ou de l'électricité à des prix "de marché".

Le groupe EDF, qui peut lui aussi vendre du gaz à des prix libres, n'a pas fourni de chiffres lundi.

De son côté, l'opérateur privé Poweo avait vendu lundi 1.160 contrats, dont 760 d'électricité, 50 de gaz, et 350 d'électricité et de gaz (offres duales), a-t-on appris auprès du fournisseur.

Pweo, qui vend de l'électricité et du gaz, a en outre reçu "près de 200.000 marques d'intérêt, simulations sur (son) site web depuis trois semaines", a rapporté lundi son PDG Charles Beigbeder sur la radio BFM.

Un quart des contrats signés pour l'électricité portent sur de l'énergie renouvelable, précise-t-on chez Poweo.

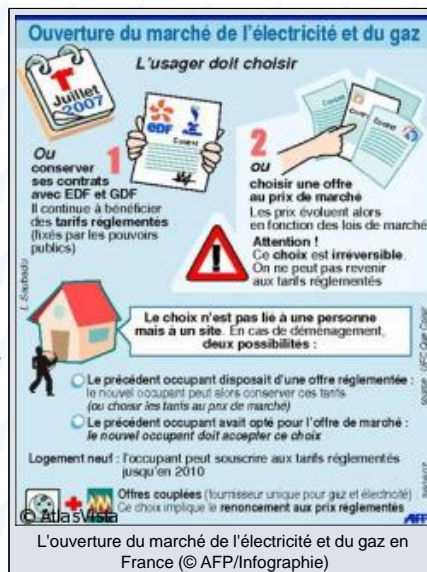
Le patron de Poweo a aussi indiqué être "en dialogue constant" avec plusieurs enseignes de la distribution pour y vendre son énergie mais qu'il faudra "attendre l'automne avant que ces partenariats entrent en vigueur".

Lundi matin, la ministre de l'Economie Christine Lagarde a invité les consommateurs à la prudence, en leur conseillant d'être "attentifs" avant de signer un contrat avec un fournisseur "pour savoir quelles sont les garanties dans le long terme".

Affichant une plus grande foi dans le marché, le secrétaire d'Etat à la Consommation Luc Chatel a assuré sur France Inter que, "sur le long terme, la concurrence profiterait au consommateur", en prenant en exemple la baisse des tarifs de téléphone.

Il a souligné que la "concurrence" pouvait même permettre aux consommateurs de faire des "économies sur leur facture d'énergie", grâce à la "palette de services qui va être offerte par les opérateurs sur le marché".

Selon un sondage CSA publié dimanche dans Le Parisien/Aujourd'hui en France, seulement 1% des consommateurs envisagent pour l'instant de quitter EDF pour un autre fournisseur d'électricité.



Ouverture du marché de l'électricité et du gaz
L'utilisateur doit choisir

1 Ou conserver ses contrats avec EDF et GDF. Il continue à bénéficier des tarifs réglementés (fixés par les pouvoirs publics).

2 Ou choisir une offre au prix de marché. Les prix évoluent alors en fonction des lois de marché.

Attention ! Ce choix est irréversible. On ne peut pas revenir aux tarifs réglementés.

Le choix n'est pas lié à une personne mais à un site. En cas de déménagement, deux possibilités :

- Le précédent occupant disposait d'une offre réglementée : le nouvel occupant peut alors conserver ces tarifs (ou choisir les tarifs au prix de marché).
- Le précédent occupant avait opté pour l'offre de marché : le nouvel occupant doit accepter ce choix.

Logement neuf : l'occupant peut souscrire aux tarifs réglementés jusqu'en 2010.

Offres couplées (fournisseur unique pour gaz et électricité) : Ce choix implique le renoncement aux prix réglementés.

L'ouverture du marché de l'électricité et du gaz en France (© AFP/Infographie)